

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 04/04/2016

Dossier complet le 04/04/2016

N° d'enregistrement F 022 16 P 0011

1. Intitulé du projet

Déplacement du giratoire nord de l'avenue de l'Europe sur la RD 932 et création d'un shunt depuis la RD 1131 vers le futur giratoire sur la zone commerciale de Jaux Venette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Société d'Aménagement de l'Oise Nom, prénom et qualité de la personne M. Xavier HUET, directeur général habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET | | 5 2 16 | | 0 12 10 | | 6 1 1 1 5 | | 0 1 0 1 0 1 6 1 2 | Forme juridique Etablissement Public Local Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique 6° e) Déplacement et réaménagement d'un giratoire existant par la création d'un nouveau giratoire dont l'emprise est supérieur ou égale à 0,4 Ha 6° d) Création d'un shunt (route) inférieur à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) s'est engagée dans une démarche de requalification de la zone commerciale de Jaux Venette construite en 1974.

Des études préliminaires ont été menées en 2015 pour le réaménagement du giratoire d'intersection de l'avenue de l'Europe et de la RD 932 afin de fluidifier l'accès à la zone commerciale et de permettre une deuxième sortie au nord de la zone.

Le projet prévoit le déplacement du giratoire existant sur l'avenue de l'Europe, vers le nord, afin d'y créer une sortie en direction de l'ouest sur la RD 932 (mouvement inexistant sur le giratoire actuel), la création d'un shunt depuis la RD 1131 vers la RD 932 permettant d'accéder directement au futur giratoire et d'un shunt du futur giratoire vers l'avenue de l'Europe.

4.2 Objectifs du projet

Requalification de la zone commerciale de Jaux Venette datant de 1974

Ce projet permettra de fluidifier les accès à la zone commerciale et de créer une deuxième possibilité de sortie au nord de la zone.

Le prolongement des deux voies en sortie sur la RD932 vers le giratoire de la RD 1131 procurera une capacité supplémentaire pour écouler le flux important souhaitant s'insérer sur le giratoire de la RD1131 depuis la RD 932.

Le shunt de la RD 1131 vers la RD 932 permettra de réduire les remontés de file aux heures de pointes sur la RD 1131.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de déplacement du giratoire comporteront le dévoiement nécessaire des réseaux présents, la création de deux shunt, l'aménagement des liaisons douces, des accès aux commerces à proximité immédiate de l'ouvrage et des espaces verts.

La réalisation du giratoire est envisagée en deux temps afin de réduire les impacts sur la circulation de la RD932 et l'accès à la zone commerciale :

Dans un premier temps, la réalisation de la partie nord du giratoire n'impacte pas la circulation existante sur la RD932.

Dans un second temps, la réalisation de la partie sud sera permise par une déviation de la circulation sur la partie nord déjà réalisée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le giratoire et le shunt RD 1131 / RD 932 seront rétrocédés au Département de l'Oise, gestionnaire des Routes Départementales.

Le shunt RD 932 / avenue de l'Europe appartiendra à l'ARC, aménageur de la zone commerciale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet d tive de l'Etat compétente en n	1-t-il été ou se natière d'envi	ra-t-il soumis ? ironnement devra être jointe au(x)			
dernier et l'ARC.	ation du Département de l'	Oise et fera	e de l'eau. l'objet d'une convention entre d			
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli				
Étude d'impact						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) o	le l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées			
Grandeu	urs caractéristiques		Valeur			
Giratoire de trois branches (diamètre de central), shunt et mise à deux voie just		ec un anneau	13 000 m² d'emprise			
Shunt RD1131 vers la RD 932 (voie unique de 4 mètres de large sur une longueur d'environ 350 m) 2 200 m² d'emprise						
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 ° 4	6 . 38 0 Lat. 49 . 24 . 38 9			
Rue du Maréchal Leclerc (RD932) 60280 VENETTE	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Venette	Long. 2 ° 4	°. 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; 46°, 35", 0 Lat. 49°, 24°, 31°, 3 Lat. 49°, 24°, 36°, 4			
 4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ou 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programa 	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étud torisé ? me de travaux ?		Oui X Non X Oui Non X			
Si oui, de quels projets se compose le	programme ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensib	ilité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lieu	de votre projet ?				
Le shunt sera réalisé sur des emprises en partie en espaces verts, l'autre partie étant de la voirie correspondant au giratoi existant. Le giratoire sera réalisé partiellement sur un espace agricole (2 000 m² environ). Cependant la parcelle est propriété de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), un bail précaire lie l'exploitant à l'ARC.							
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme	Oui	X	Nen	
concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? PLU approuvé le 20 Novembre 2014 ; zone 2NA secteur 2NAe. Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet							
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	x dans t	la zone	yens utiles, notamment à partir des informations disp	Oui onibles	sur le s	Non ite inter	net
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X					
en zone de montagne ?		X					
sur le territoire d'une commune littorale ?		X					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X					

dans une aire de mise er valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		[X]	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou		X	
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site NATURA 2000 le plus proche est à 3km. Le giratoire et le shunt sont réalisés dans un environnement déjà existant intégré dans la zone commerciale de Jaux-Venette
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		<u>X</u>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		[X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		[X]	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

			T	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Environ 2 000 m² de terres agricoles sont impactés par l'opération. La parcelle agricole appartient à l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC). Elle est laissée en exploitation via un bail précaire Cette implantation a été rendue nécessaire afin de tenir compte des nombreuses contraintes liées aux réseaux présents sur le site.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risque et nuisanc	des risques paturels 2		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commod de voisinag			<u>X</u>]	Il s'agit d'une modification de voies existantes. La source de bruit est donc déjà existante
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Une gestion des eaux pluviales par infiltration via des fossés ou des noues sera privilégiée. La gestion sera présentée dans le Dossier de déclaration au titre de la police de l'eau.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet Dossier d'études préliminaires - Esquisse

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Kavier HUET Directeur Général Sao Soliété d'Aménagement de l'Oise SPLA à forme anonyme 36 Avenue Salvador Allende - Bâtiment A 60000 BEAUVAIS Tél: 03 44 96 27 99 = Fam | 03 44 06 27 99

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :	
7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou	
qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Le programme défini répond à un besoin recensé concernant la fluidité des accès à la zone commerciale de Jaux-Venette et de la RD 1131, axe majeur de sortie de l'Agglomération de Compiègne. Une étude de trafic a été réalisée, permettant de justifier l'intérêt du projet pour réduire les congestions enregistrées su site. Les concessionnaires et le Département de l'Oise sont associés au projet.	ır le
Le projet de création du giratoire et des deux shunt devrait donc être dispensé d'étude d'impact au regard du faible imp l'environnement. Sa création contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du fait de la réduction des congestions et des temps de parcours sur le secteur.	s
De plus, le projet consiste au déplacement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant intégré dans la zone commerciale et un environnement d'un giratoire existant de la commerciale et un environnement d'un giratoire existant de la commerciale et un environnement d'un giratoire existant de la commerciale et un environnement de la commerciale et	nt déjà
Les problématiques environnementales de l'opération sont principalement liées à la thématique de l'eau, celles-ci seror traitées dans le dossier de police de l'eau notamment sur la problématique de gestion des eaux pluviales.	nt
AND THE REAL PROPERTY OF THE STATE OF THE ST	



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Agglomération de Compiègne Place de l'Hôtel de ville - BP 10007 60321 Compiègne cedex

REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA ZONE COMMERCIALE DE JAUX - VENETTE

ETUDES PRELIMINAIRES - Esquisse

Maître d'ouvrage délégué

Maitre d'œuvre VRD



SAO

22 Place de la Préfecture 60000 Beauvais

① 03.44.06.27.78

△ 03.44.06.27.90



AREA

1 rue des Fondeurs ZAC des Entrepôts 02200 SOISSONS

① 03.23.53.02.28

■ 03.23.59.46.65



SODEREF Agence Oise 100, rue Louis Blanc 60765 Montataire Cedex

① 03.44.64.18.53 ⑤ 03.44.64.18.64

@ oise@soderef.fr



Terre & Paysages 1 rue des Fondeurs ZAC des Entrepôts 02200 SOISSONS

① 03.23.80.25.52 ⑤ 03.23.80.28.53

Sous-traitance ARC



Ingénierie Sécurité Routière



Dossier n°O096	
Rédacteur LL	Indice A
Vérificateur VV	Date 25/01/2016

Sommaire

ARTIC	LE I	GENERALITES	3
ARTIC	CLE II	RESEAUX	4
ARTIC	LE III	CONTRAINTES	6
ARTIC	LE IV	ETUDE DE TRAFIC	8
1.	PRÉAI	MBULES	8
2.	DIME	NSIONNEMENT DES AMÉNAGEMENTS	8
1.1.	Dim	ensions et capacité du giratoire	8
1.2.		anneau à deux voies pour assurer la fluidité du trafic sur la RD932	
1.3.		urité des piétons	
3.	DES V	OIES DE SHUNT POUR UNE FLUIDITÉ OPTIMALE	13
1.1.	Util	ité d'un shunt de la RD1131 vers l'Avenue de l'Europe	13
1.2.	Нур	othèse non retenue : un shunt de l'Avenue de l'Europe vers la RD932	15
ARTIC	LE V	TRAVAUX	16
1.	TERRA	ASSEMENTS	16
2.	DESC	RIPTION DES VOIRIES	16
3.	STRU	CTURE DE LA VOIRIE	16
4.	ASSAI	NISSEMENT PLUVIAL	18
5.	RESEA	AUX DIVERS	18
6.	PHAS	AGE DES TRAVAUX FACILITÉ PAR LE POSITIONNEMENT AU NORD	18
A	VEC		10

ARTICLE I GENERALITES

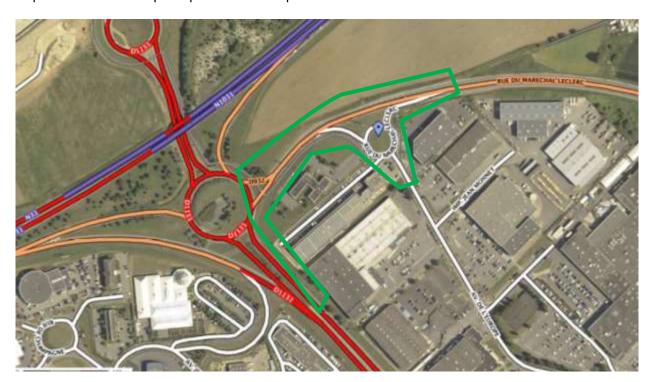
L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) s'est engagée dans une démarche de requalification de la zone commerciale de Jaux Venette construite en 1972.

Des études ont été menées en 2009 par l'ARC portant sur la requalification de toute l'avenue de l'Europe avec le bureau d'étude EGIS. L'ARC souhaite, dans un premier temps, faire réaménager le giratoire d'intersection de l'avenue de l'Europe et de la RD 932 afin de fluidifier l'accès à la zone commerciale et de créer une deuxième sortie en direction du nord.

Le présent dossier a pour objet de définir les travaux à réaliser et figurant sur les plans joints pour assurer le projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 932 en jonction avec l'avenue de l'Europe.

Le présent programme de travaux et plans constituent une étude préalable ou Esquisse. Les caractéristiques données ont pour but d'indiquer les lignes générales de l'opération au regard des obligations découlant des règlements administratifs édictés par les services et collectivités intéressés. Mais aussi, il doit permet de faire valider le nouveau tracé par le CD60 mais aussi par les concessionnaires et les exploitants des voiries.

Le plan ci-dessous indique le périmètre de l'opération :



La présente note présente :

- L'analyse des contraintes du site
- Les résultats des études de trafic
- Les plans projets du giratoire
- Les études dynamiques sur le projet

ARTICLE II RESEAUX

L'ensemble des concessionnaires ont été consultés. Le tableau ci-dessous indique les différents concessionnaires contactés.

Références	Destinataires	Туре	Etat	Suivi
O096-ARC- DT- 7324880	Agglomération de la Région de Compiègne Place de l'Hôtel de Ville 60321 Compiègne Tel: 0344407600 Fax: 0344407638 Email:	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/09/15
O096-ARC- DT- 7324881	CG 60 Nord Est ESTREES SAINT DENIS Avenue de Flandres 60190 ESTREES ST DENIS Tel: 0344107470 Fax: 0344413044 Email: serge.bourdon@cg60.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Réunion avec le CD60 – Beauvais le 12/10/15
O096-ARC- DT- 7324882	Direction interdépartementale des routes Nord District Laon 6 bis rue Armand Brimbeuf 02000 LAON Tel: 0323805400 Fax: 0323805407 Email:District-De-Laon.Agr-Est.Dirn @developpement-durable.gouv.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Consulté par l'exploitant (<u>District-De-Laon.Agr-Est.Dirn@developpement</u> -durable.gouv.fr) le 24/09/2015
O096-ARC- DT- 7324883	ERDF PICARDIE 10 RUE MACQUET VION CS 80633 80011 AMIENS CEDEX 1 Tel: 0322226583 Fax: 0344625434 Email: 1401.ERDFNAT@demat.protys.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/09/15
O096-ARC- DT- 7324884	GrDF – URG Nord Pas de Calais Picardie CELLULE TRAVAUX TIERS PICARDIE GrDF – URG Nord Pas de Calais Picardie 2EME ETAGE 74 RUE JEAN JAURES 60100 CREIL Tel: 0344656630 Fax: 0344656722 Email: 13326101.GRDF@demat.protys.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/09/15

4/19

Références	Destinataires	Туре	Etat	Suivi
O096-ARC- DT- 7324885	GRTGAZ REGION VAL DE SEINE (CMP) CENTRE DE TRAITEMENT DT-DICT (CMP) 2 RUE PIERRE TIMBAUD 92238 GENNEVILLIERS CEDEX Tel: 0140852077 Fax: 0140852078 Email:00000000003rr14i.GRTGAZ@demat.p rotys.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/09/15
O096-ARC- DT- 7324886	ORANGE-A0 PICARDIE Service DICT TSA 40111 69949 LYON CEDEX 20 Tel: 0328300440 Fax: 0321293896 Email: FT62A0.FTO@demat.protys.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15 Réponse saisie le 28/09/20 15	Concerné par le chantier Nombreux échange par Email et Éléments reçus par email
O096-ARC- DT- 7324887	RTE GMR NORD OUEST SECTION RELATION TIERS 14 AVENUE DES LOUVRESSES 92230 GENNEVILLIERS Tel: 0182643630 Fax: 0170248740 Email: 000000000003yijx9.RTE@demat.protys.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/09/15
O096-ARC- DT- 7324888	SAUR NIDFN Picardie Sud 8 BOULEVARD MICKAEL FARADAY CS 30560 SERRIS 77716 MARNE LA VALLEE CEDEX 4 Tel: 0164173854 Fax: 0164173947 Email: saur_idfn_picsud@in.sogelink.fr	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus Réunion avec les services concernés le 29/12/10/15
O096-ARC- DT- 7324889	SFR – SERVICE DICT MME STOZICKY 10 RUE ALBERT EINSTEIN CS 50507 CHAMPS SUR MARNE 77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 02 Tel: 0366646059 Fax: 0000000000 Email: dictsfr@ncnumericable.com	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Éléments reçus
O096-ARC- DT- 7324890	CG 60 UTD NORD-EST 15 RUE MISACARD 60310 LASSIGNY Tel: 03 44 10 77 55 Fax: 03 44 43 68 33 Email:	DT	Envoyé le 23/09/20 15	Réunion avec le CD60 – Beauvais le 12/10/15

0096-ARC-	MAIRIE DE VENETTE	DT	Envoyé le	Éléments reçus
DT-	74, RUE REPUBLIQUE		23/09/20	
7324891	60200 VENETTE		15	
	Tel : 03 44 83 29 33			
	Fax: 03 44 90 15 92			
	Email: mairie@ville-venette.fr			
	LYONNAISE DES EAUX			En cours de demande
	2 AVENUE DU GROS GRELOT			
	LE GROS GRELOT			
	60150 THOUROTTE			
	Tel : 03 44 96 37 51			
	Fax: 03 44 86 92 34			
	Email :			

L'ensemble des réseaux a été reporté sur les plans topographiques (CF. Plan ESP réseaux existants).

- Les réseaux pouvant interférer avec la zone de travaux sont :
- Les lignes HTA de 63 000V et des deux pylônes
- Les lignes télécommunications et des deux chambres LT5 (au niveau du giratoire et du shunt)
- Le réseau AEP Ø600 (transport) et Ø200 (distribution)
- Le réseau GAZ Ø150 (transport) et Ø110 (distribution)

Les concessionnaires ont été conviés à des réunions de présentations du projet qui se sont déroulées le 29 septembre et le 12 octobre 2015.

Les informations transmises sur les réseaux AEP et GAZ sont incomplètes. Les plans transmis des réseaux AEP Ø600 et gaz Ø150 sont classés en C. Cette classe de plan est très peu précise. L'incertitude à la fois sur la position en XY et en profondeur en Z pour la conduite de transport de l'AEP est très importante. Par contre, l'incertitude de l'implantation du réseau de GAZ Ø150 est surtout en Z ou profondeur.

L'ARC a décidé de lancer une campagne de repérages en XYZ par géolocalisation des réseaux AEP et GAZ. Cette campagne a été réalisée par **JFM Conseils**. Le rapport sur les investigations préliminaires est en annexe de la présente note.

Les plans des réseaux détectés ont été reportés sur les plans des études préalables des réseaux existants en Annexes.

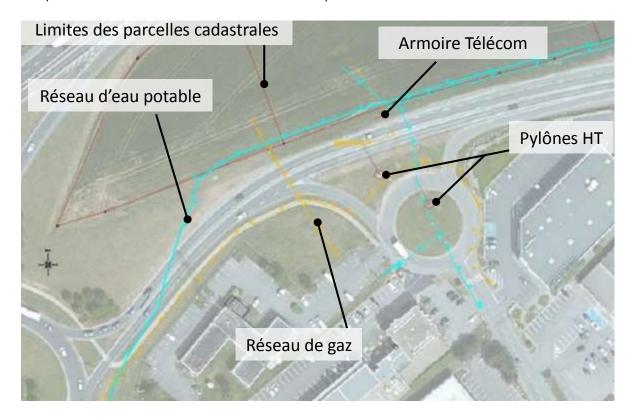
ARTICLE III CONTRAINTES

Le déplacement du giratoire doit prendre en compte l'ensemble des contraintes CF. Plan ESP des contraintes soit :

- Les réseaux présents :
 - Les lignes HT de 63000V: deux pylônes sont implantés sur le secteur, un dans le giratoire actuel et l'autre entre la RD932 et le giratoire actuel. Ces pylônes sont de type muguet et ont une emprise la plus réduite au sol. Les inter-distances entre les pylônes de ces lignes sont assez faible de l'ordre de 25 à 50 m. Le dévoiement n'est pas envisageable. LA contrainte est de positionner le nouveau giratoire de manière à ne pas interférer avec la position actuelle des pylônes. Par contre, les terrassements ne pourront être effectués à moins de 10 m. Le rayon de sécurité doit être au minimum de 5 m.
 - Les réseaux AEP: Il y a un réseau de transport Ø600 en fonte. Sa position a été déterminée.
 Le projet du giratoire a été déplacé plus vers la RN31. Une partie du réseau AEP Ø600 et du Ø200 devrait se retrouver sous le nouveau giratoire. La profondeur du réseau est de

l'ordre de 120 cm au niveau du giratoire et des shunts. La protection du réseau sera effectuée en fonction de la profondeur du réseau actuel et du nivellement du nouveau giratoire. Les profondeurs acceptables au-dessus de la génératrice supérieure doivent être au minimum de 80 à 120 cm. Il n'y a pas de vannes ou tous autres ouvrages visibles sur cette conduite de transport. Une recherche est en cours pour déterminer la présence éventuelle de vanne par le concessionnaire. Pour la conduite Ø200, certains ouvrages sont présents et devraient se retrouver sur le nouveau giratoire au niveau de l'anneau.

- Les réseaux GAZ: Il y a deux réseaux de GAZ Ø150 (transport) et Ø110 (distribution). La position en XY des réseaux étaient assez bien connue même si les réseaux étaient classés en C. Le positionnement en Z des réseaux a été géolocalisé et pour la conduite de Ø110, la profondeur du réseau est de l'ordre 50 à 100 cm. Pour le réseau de gaz transport Ø150, les profondeurs sont de l'ordre de70 à 170 cm. Par contre, il est noté un écart de plus 1,5 m entre la position déterminée par géolocalisation et la DT sur le réseau de distribution au niveau du shunt du giratoire de RD1131. De plus, la détection du réseau Ø110 au niveau du giratoire actuel n'a pas pu être détecté à cause d'interférences avec les autres réseaux. Le réseau devra être protégé dans le cadre du projet au niveau des traversés par des plaques de protection.
- Les réseaux France TELECOM: les réseaux de télécommunication sont nombreux. Deux chambres LT5 sont présentes sur le site du projet. Ces deux chambres ne sont pas déplaçables. Néanmoins, des informations techniques sur ces réseaux sont encore manquantes (profondeurs des réseaux, nombres de fourreaux et diamètres, fonctionnalités,).L'une des deux se trouve au niveau du futur shunt de la RD1131 vers la RD932. Le projet devrait pouvoir les éviter.
- Le parcellaire : Certaines parcelles comme celles d'Intersport AL 15 empiètent sur le giratoire actuel. Le projet devrait permettre de sortir des emprises actuelles. Le projet est déplacé vers la RN31 sur une parcelle ZI258 propriété de l'ARC. Au niveau du giratoire de la RD1131, le déplacement de l'entrée de la RD 932 devrait empiéter sur le domaine du CD60.



ARTICLE IV <u>ETUDE DE TRAFIC</u>

1. PRÉAMBULES

Avec des pylônes de lignes à haute tension et de nombreux réseaux souterrains de gaz et d'AEP, l'implantation du nouveau carrefour giratoire sur la RD932 ne s'est pas révélée simple à réaliser.

Le projet d'implantation devant en outre répondre à des enjeux de fluidité de la circulation et bien entendu de sécurité.

L'implantation retenue vise à limiter (autant que possible), que les réseaux se trouvent sous la chaussée sur un linéaire important, pour limiter les conséquences en termes de trafic d'une intervention nécessaire sur ces réseaux.

Des traversées de chaussée plutôt que des réseaux sous chaussée, ont été recherchées dans le positionnement délicat du carrefour giratoire, pour limiter les linéaires de protection des réseaux sous chaussée.

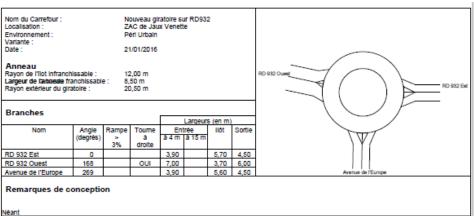
Avec l'implantation retenue, des interventions sur les réseaux souterrains pourront être possibles, en déviant la circulation sur les différentes branches du giratoire, en fonction de la partie concernée par l'intervention sur les réseaux.

2. DIMENSIONNEMENT DES AMÉNAGEMENTS

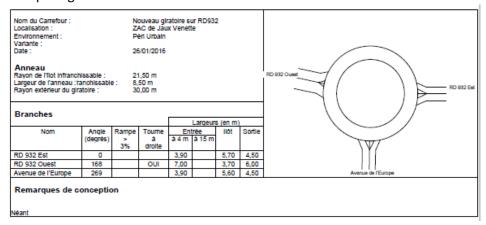
1.1. Dimensions et capacité du giratoire

Des simulations ont été menées sur des projets de giratoire à 20m et à 30m. Les résultats sont indiqués cidessous :

Simulation pour giratoire de 20m



Simulation pour giratoire de 30 m



Les résultats montrent les mêmes capacités sur les 3 branches. Les simulations dynamiques montrent qu'un giratoire de 30m de rayon n'est pas nécessaire.

Les tests effectués avec le logiciel Girabase confirment qu'un giratoire de 20m de rayon, 8m de largeur d'anneau (au niveau de la bande de rive soit 8,5 m par rapport à la borduration) serait suffisamment capacitaire. Les matrices de mouvements directionnels utilisées sont issues des simulations dynamiques. Celles-ci ont été effectuées avec une prévision de trafic correspondant à 110% de la demande actuelle. Les demandes de trafic supplémentaire induites par les programmes immobiliers sur la RD932 ainsi que l'aménagement d'un village automobile au sud de la ZAC Camp du Roy ont aussi été pris en compte dans ces tests.

Vendredi HPS:

Trafic Véhicules Mode UVP

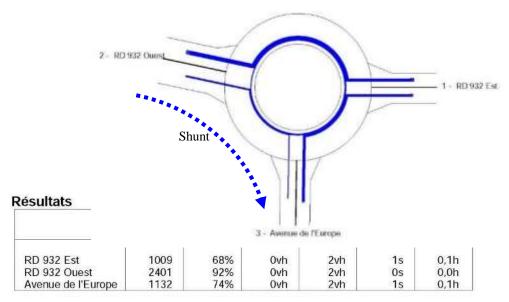
	1	2	3	Total Entrant
1	0	414	63	477
2	218	0	613	831
3	161	191	37	389
Total Sortant	379	605	713	1697

Rayon de l'îlot : 12,00 m

Largeur de l'anneau : 8,50 m (sur borduration)

Rayon extérieur du	giratoire : 20,50 m

	931	44		Largeurs (en m)				
Nom	Angle	Rampe	Tourne	En	Entrée		Sortie	
	(degrés)	> 3%	à droite	à4m	à 15 m			
RD 932 Est	0			3,90		5,70	4,50	
RD 932 Ouest	168		OUI	7,00		3,70	6,00	
Avenue de l'Europe	269			3,90		5,60	4,50	

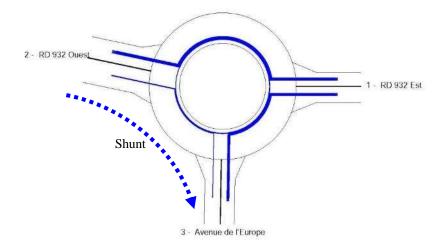


Le carrefour présente des réserves de capacité supérieures à 68% par branche pour l'ensemble des branches. Le dimensionnement de ce carrefour est donc suffisant pour accueillir le trafic projeté.

Samedi après-midi:

Trafic Véhicules Mode UVP

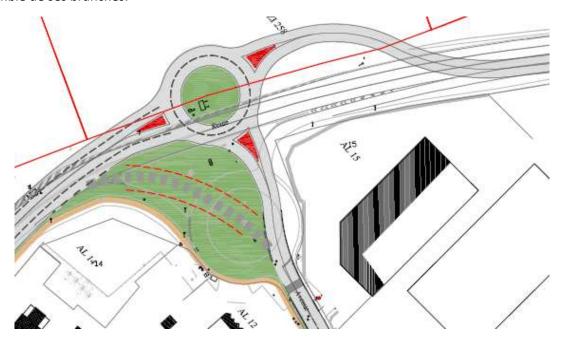
	1	2	3	Total Entrant
1	0	348	54	402
2	133	0	643	776
3	255	91	32	378
Total Sortant	388	439	729	1556



Résultats

	Réserve de en uvp/h	Capacité en %	Longueur d moyenne	e Stockage maximale	Temps d' moyen	Attente total
RD 932 Est	1253	76%	0vh	2vh	0s	0,1h
RD 932 Ouest	2532	95%	0vh	2vh	0s	0,0h
Avenue de l'Europe	1274	77%	0vh	2vh	0s	0,1h

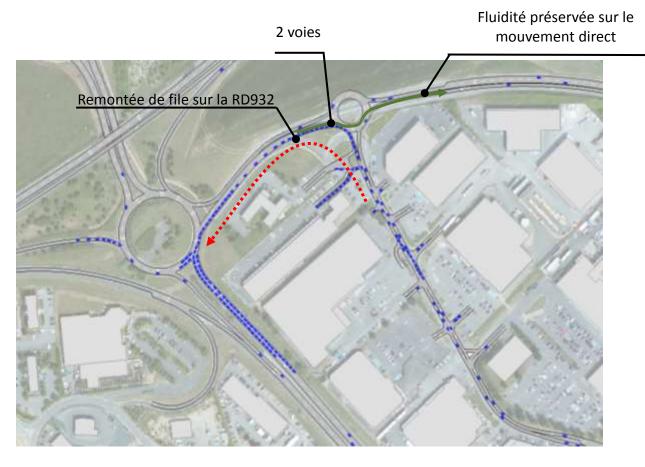
De même, avec les trafics projetés pour le samedi, ce carrefour présente de bonnes capacités sur l'ensemble de ses branches.



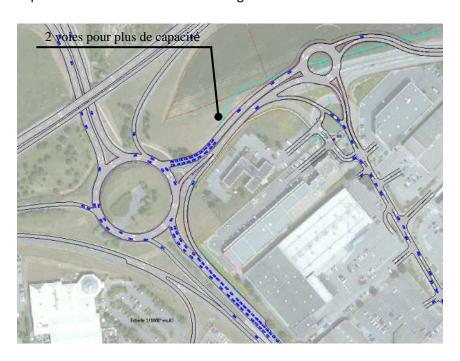
1.2. Un anneau à deux voies pour assurer la fluidité du trafic sur la RD932

La remontée de file provenant de l'Avenue de l'Europe peut nuire au fonctionnement de ce carrefour le samedi après-midi.

Une entrée de giratoire à deux voies depuis l'Ouest ainsi que deux voies dans l'anneau permettent d'assurer une fluidité du mouvement direct Ouest/Est.

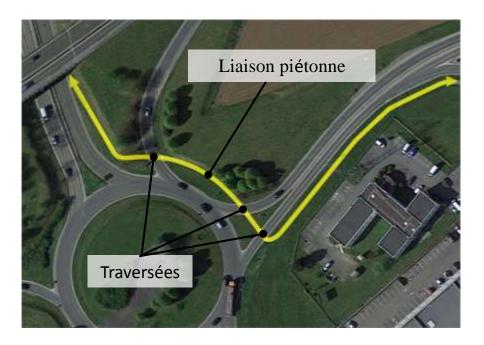


De même, les deux voies en sortie sur la RD932 en direction de l'Ouest pourraient être prolongées sur toute la longueur de la section courante. Ceci procurerait à cette section une capacité supplémentaire pour écouler le flux important souhaitant s'insérer sur le giratoire de la RD1131.

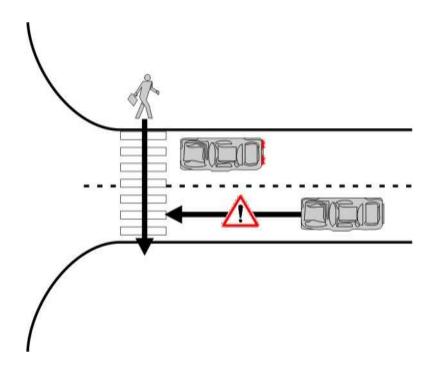


1.3. Sécurité des piétons

Une liaison piétonne existe entre la ZAC Bois de Plaisance et la ZAC Jaux-Venette. Elle implique la traversée des branches à l'Ouest du giratoire de la RD1131.



La mise à 2 voies de la branche d'entrée Ouest du giratoire pose donc une question de sécurité. Si un véhicule s'arrête sur la voie de droite pour laisser passer un piéton, un autre véhicule sur la voie de gauche est susceptible de dépasser le premier sans voir le piéton en train de traverser.



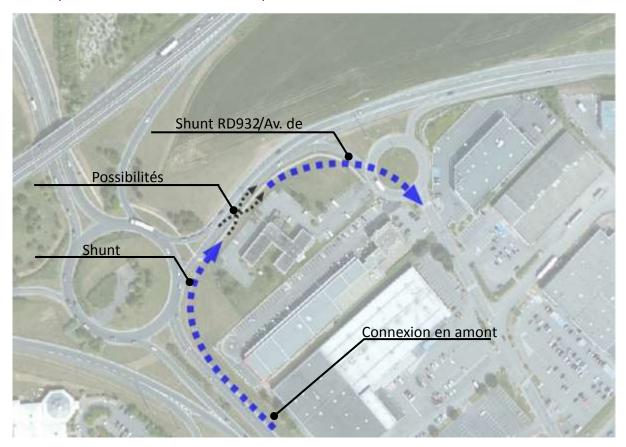
Le giratoire de la RD 1131 est situé hors agglomération. La sécurisation du cheminement piéton est cours d'étude. Néanmoins actuellement, le cheminement possède un éclairage public qui sera maintenu. Au niveau du nouveau giratoire sur la RD932, une étude sera faite pour déterminer la nécessité d'un éclairage public de ce dernier.

3. DES VOIES DE SHUNT POUR UNE FLUIDITÉ OPTIMALE

1.1. Utilité d'un shunt de la RD1131 vers l'Avenue de l'Europe

Les modélisations consécutives nous ont amenées à la conclusion qu'un shunt entre la RD1131 et l'Avenue de l'Europe pourrait améliorer le fonctionnement du projet.

Pour un effet optimal, une porosité du shunt au niveau de la RD932 permettrait de capter plus de véhicules en multipliant les mouvements intéressés par ces voies.



La connexion du premier shunt doit se faire le plus en amont possible sur la RD1131 pour capter les véhicules souhaitant l'emprunter avant qu'ils soient pris dans une remontée de file provenant du giratoire.

Le positionnement du shunt entre la RD932 et l'Avenue de l'Europe reste à définir avec précision, car il implique des modifications des connexions avec l'hôtel et les commerces de vente au détail situés au sudouest. La bande matérialisée dans l'esquisse tient compte de deux paramètres.

D'une part, les pylônes limitent le déplacement du shunt vers le nord.

13/19

D'autre part, si le shunt est placé trop au sud, il sera très près des entrées des parcelles et ne permettra pas une desserte optimale et sécurisée des commerces et de l'hôtel.

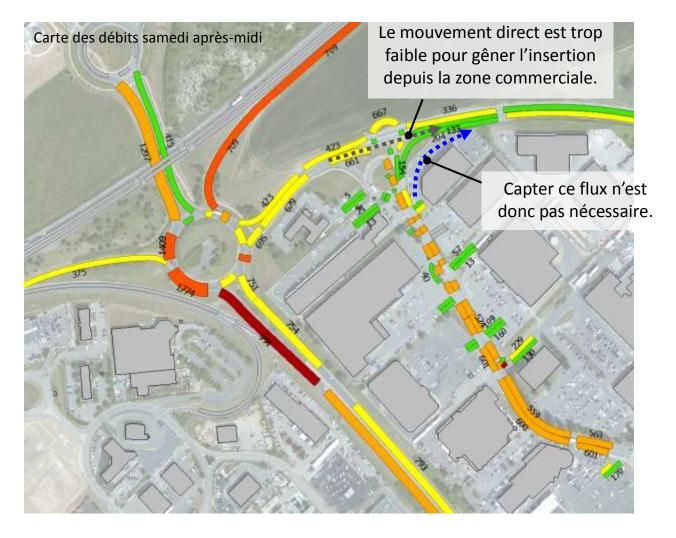


1.2. Hypothèse non retenue : un shunt de l'Avenue de l'Europe vers la RD932

Les tests en simulation dynamique montrent que la réalisation d'un shunt en sortie de la zone commerciale n'est pas nécessaire. La carte ci-dessous décrit les débits simulés lors de la modélisation du samedi aprèsmidi.

Le mouvement direct d'Ouest en Est est trop faible (133 véh./h) pour gêner la sortie de la zone commerciale et le flux capté par le shunt (204 véh./h) arrive à s'écouler normalement par le giratoire.

Cet élément n'a donc pas été intégré au projet de giratoire présenté ici.



ARTICLE V TRAVAUX

1. TERRASSEMENTS

Il est prévu le nettoyage et l'ensemble des terrassements nécessaires à la réalisation du giratoire. Le nivellement sera réalisé pour être au plus près du TN actuel, tout en respectant les règles de protection des réseaux.

Les etudes de sols n'ayant pas été réalisées encore, les mouvements de terre et de déblais n'ont pas été évalués. La nature et la portance de la plateforme ne sont pas connues.

2. DESCRIPTION DES VOIRIES

Dans le cadre du déplacement du giratoire, le projet prévoit :

- Un giratoire de 20 m de diamètre en double voies avec centre de 8,5 m (borduration) avec trois entrées sorties :
 - Vers l'avenue de l'Europe
 - Vers Venette RD932
 - Vers le giratoire de la RD1131
- De la RD1131 vers le giratoire de la RD932, un shunt à une voie unique de 4m
- De la RD932 vers l'avenue de l'Europe, un shunt à une voie unique de 4 m

Le projet en étude préalable est présenté en annexe.

3. STRUCTURE DE LA VOIRIE

Les études de sols n'ont pas été réalisées. Néanmoins, la structure de la voirie sera calculée en fonction d'un trafic de type Tu2 (moyen) :

Trafic	Très fa	iible	Faible	Moy	en		Fort	
	Tu4		Tu3	Tu2			Tu1	Tu0
Niveau de hiérarchisation	Nive	au 5	Niveau 4	Niv	eau 3* Ni	venu 2	٨	liveau 1
PL voie la plus chargée	0	2	5	150	300	75	50	2000
Tous véhicules par jours dans les 2 sens	0	15	500 (000	15000	300	000	

Poids lourds: Véhicule avec une distance entre essieu avant et arrière >= 3.40m

^{*} Sauf exception de la RD810 en traversée d'agglomération, qui reste avec une structure de chaussée de Niveau 2

Les premiers calculs de la structure sont les suivants en tenant compte d'une plateforme moyenne de type PF2 :

DONNEES:

Type de voie : Giratoire voie principale avec PL

Type d'aménagement : Giratoire Chantier : Résultats calculés + 15 %

Trafic initial à la mise en service (par sens, par voie et par jour) : 500 Poids Lourds

Durée de service : 20 ans Taux de croissance : 1 % par an

Plate-forme: PF2

VALEURS INTERMEDIAIRES :

Nombre Cumulé de Poids Lourds: 3 996 750

Risque de calcul : 5 % CAM : 1,00 NE arrondi : 4 000 000

GEL:

En condition de chantier : Résultats calculés + 15 % Indice de Gel de Référence corrigé : 40 °C.j

Indice de Gel Admissible : 58 °C.j ======> Chaussée protégée au gel

PF2	Norme	Classe	Epaisseur
BBSG	NF P 98-130	2 ou 3	6 cm
EME	NF P 98-141	2	7 cm
EME	NF P 98-141	2	7 cm
EME	NF P 98-141	2	8 cm Total = 28 cm

Commentaire du matériau : BBSG

Utiliser un BBSG de granularité 0/10 pour des épaisseurs de 5 à 7 cm et un BBSG

de granularité 0/14 pour 8 cm.

Demander au minimum un BBSG de classe 2.

Mais pour une utilisation en voie principale, voie bus ou giratoire, exiger un BBSG

de classe 3.

Commentaire du matériau : EME

Ces enrobés étant difficiles à compacter, il faudra s'assurer de la possibilité

de mise en oeuvre avec des compacteurs lourds.

Commentaire de la structure : Enrobés /EME/EME

Pour les épaisseurs de 6 et 7 cm, prévoir obligatoirement un EME en 0/10. Pour les épaisseurs de 11 et 12 cm, prévoir obligatoirement un EME en 0/14.

L'épaisseur d'enrobés a été fixée à 6 cm.

Station météo de référence : Beauvais (80)

Type d'hiver : Hiver Courant Indice de Gel brut : 40 °C.j

Correction taille d'agglomération : 1 (< à 100 000 Habitants)

Sol support

Gélivité : Peu Gélif

Pente de la courbe de gonflement : 0,4 Quantité de gel admis par le sol support : 2,5

Plateforme Epaisseur: 0 cm

Couche de forme : Non Traitée

Quantité de gel admis par la partie non gélive de la plateforme : 0

Apport mécanique de la chaussée

En condition de chantier (Résultats calculés + 15 %) : 0,5

Les calculs sur la constitution mais aussi sur la structures des couches sera établi après les etudes de sols et la confirmation des hypothèses de trafic dont le taux d'accroissement (1%).

4. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

L'assainissement de la voirie sera revu au niveau du giratoire avec la création d'avaloirs. Il est envisagé en fonction des études de sols de prévoir des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales de type fossés, ou noues. Une étude hydraulique sera réalisée dans le cadre des aménagements.

Sur la base du projet validé, les surfaces des bassins interceptés seront déterminées. Dans le cas, ou les bassins interceptés représenteraient une surface supérieurs à 1 Ha, le dossier au titre de la loi sur l'eau sera établi et soumis aux autorités compétentes.

5. RESEAUX DIVERS

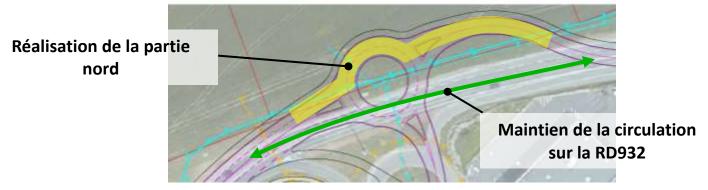
Il n'est pas prévu de dévoiement de réseaux dans l'état actuel du projet. Ce dernier sera soumis aux différents concessionnaires pour connaître leurs exigences.

Néanmoins la configuration du nouveau giratoire permettra une intervention sur les réseaux en cas d'incident tout en maintenant la circulation. Il est intégré dans le cadre de la maintenance du giratoire ou des interventions des concessionnaires de créer une aire de stationnement sur l'anneau central.

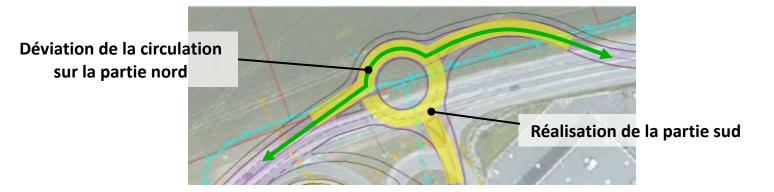
6. PHASAGE DES TRAVAUX FACILITÉ PAR LE POSITIONNEMENT AU NORD

Le positionnement retenu pour le nouveau giratoire permet une réalisation des aménagements en deux temps. Ainsi, la circulation sur la RD932 pourrait se dérouler sans encombre pendant la durée des travaux.

Dans un premier temps, la réalisation de la partie nord du giratoire ne nécessite pas d'intervention sur la RD932 :



Dans un second temps, la circulation pourrait être déviée sur la partie déjà réalisée, permettant la réalisation de la partie sud du giratoire :



ANNEXES

Liste:

- Plans:
 - o O096-2016 01 25-ESP indice A Topographique Existant
 - o O096-2016 01 25-ESP indice A Réseaux Existants
 - o O096-2016 01 25-ESP indice A Contraintes
 - o O096-2016 01 25-ESP indice A Projet Esquisse
- Rapport JFM Conseils sur la détection des réseaux 15581-Rapport IC_IndB
- Présentation d'ISR des résultats des études de trafic et de simulation dynamique du 19/01/2016





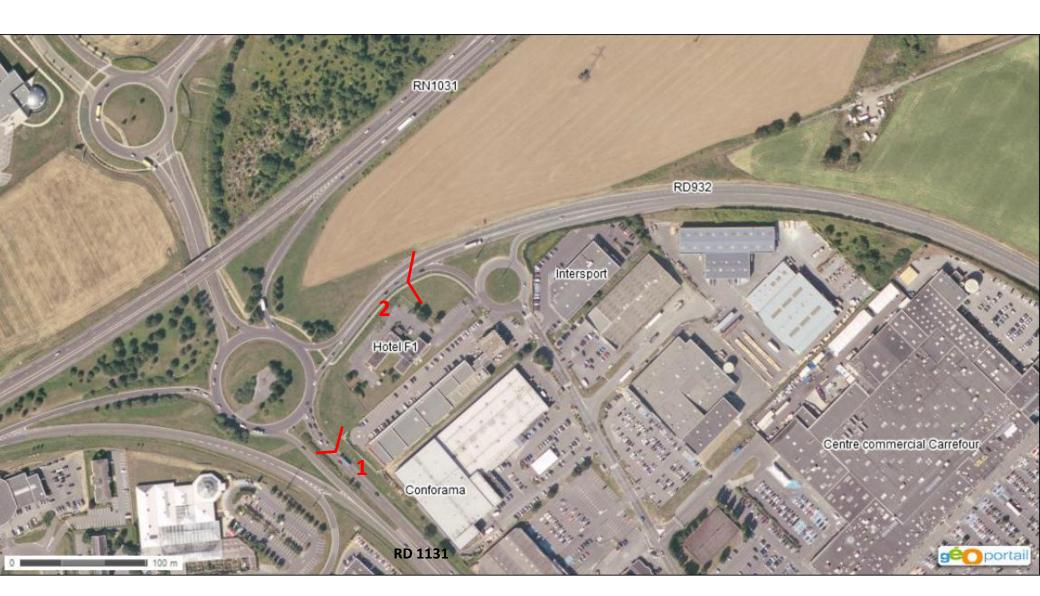


© IGN 2016 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 46' 40.0" E Latitude : 49° 24' 36.4" N Le projet est situé aux abords immédiat de la zone commerciale Jaux Venette



Déplacement du giratoire de l'avenue de l'Europe Annexe 3 – Photographies du site



Déplacement du giratoire de l'avenue de l'Europe

Annexe 3 – Photographies du site

VUE 1



VUE 2



Date prises de vue : 29/09/2015

